

AVANT – PROPOS

En ce début du mois de septembre 1794, alors que la terreur avait pris fin à Paris avec la chute de ROBESPIERRE (1). Valenciennes et sa contrée s'apprêtaient à vivre un des épisodes les plus sanglants de leur histoire.

En effet, « certains représentants, de ceux-là même qui sont qualifiés de modérés, ont repris pour leur compte tout le programme du tyran et ont fait l'application avec la dernière rigueur aux populations abandonnées à leur pouvoir dictatorial ».

Les LACOSTE, BRIEZ, DUCOS, BELLEGARDE, FRECINE... « *ces missionnaires* » de la Convention se sont dit, comme leur ancien patron « *qu'il faut regarder comme ennemis les hommes vicieux et les riches, vaincre les bourgeois d'où viennent tous les dangers – rassembler les sans-culottes dans les villes, les salarier, les colérer, les armer et les éclairer, soit en répandant des écrits révolutionnaires à profusion, soit en multipliant les harangues « patriotiques »*.

Ainsi, dans la nuit du 1^{er} septembre 1794, LACOSTE met à exécution son programme : il fait arrêter le magistrat forcé de Valenciennes, THEILLIER DE PONCHEVILLE, des prêtres, des religieux et religieuses et de nombreux habitants. Il veut ses 1 200 émigrés.

Pour cela, aidé de BELLEGARDE et FRANCINE, il met en place un dispositif rigoureux de répression (2). Le Comité de surveillance doit, sans délai, arrêter « *tous les individus prévenus d'émigration, de correspondance avec les ennemis, d'actes, de complots ou de discours contraires à la sûreté du peuple* ».

Tous ceux qui ont participé à la vie publique dans la ville occupée sont hors la loi.

Tous ceux qui ont émigré doivent être arrêtés sur le champ.

Ce fut alors le temps de la dénonciation.

« *On dénonçait ses parents, ses voisins, dit un témoin, on avait enfin la fureur et la rage de dénoncer tout le monde. On prétendait que cette horrible mesure était indispensable au salut de la République* ».



Ce fut aussi le temps des visites domiciliaires chez les « aristocrates », de la recherche des prêtres et des ornements d'église.

Avec un tel régime, LACOSTE a bientôt plus de 1 500 « contre-révolutionnaires » ou prétendus tels, qu'on entasse dans les 3 prisons existantes de la ville : la maison d'arrêt, la maison du Conseil, rue de Cambrai et l'Hôpital Général.

Mais devant l'afflux, il faut trouver d'autres lieux ; on réquisitionne la Chapelle Saint-Pierre, l'église de la Chaussée, rue de Cambrai, l'abbaye de Saint-Jean et l'église des Récollets (3).

Dans les prisons improvisées, il règne une malpropreté perpétuelle ainsi qu'une odieuse promiscuité. Le manque total de soins et les jeûnes prolongés vont faire de ces endroits des pourrissoirs où nombre d'innocents vont souffrir et périr privés de tout secours et cela sans autre motif qu'un simple soupçon de la part d'un Représentant du Peuple.

De plus, un froid intense sévit en cette fin d'automne et l'église des Récollets n'a pas de vitres, les fenêtres du réfectoire sont bouchées avec des planches et le reste du bâtiment percé de part en part par les projectiles est ouvert à tous les vents. L'air qu'on y respire est malsain, dû au trop grand nombre de détenus, dont certains, malades, agonisent sur la paille de leur fumier. Plusieurs prêtres meurent aussi, dont Pierre-Joseph LENGRAND de Sebourg, curé d'Estreux, qui rend le dernier soupir le 28 décembre 1794 âgé de 65 ans.

Et compte-tenu de la famine qui règne en ville, inutile de préciser que les prisonniers n'ont droit qu'à quelques morceaux de pain donnés de façon très irrégulière.



LACOSTE répartit les détenus en 5 classes, dont les 3 premières comprennent tous ceux qui ont passé la frontière :

1/ les émigrés pris les armes à la main.

2/ ceux qui se sont réunis aux ennemis par haine de la Révolution.

3/ ceux qui l'on fait par peur ou par ignorance.

Dans les 2 autres classes, il range tous ceux qui ont pactisé avec l'armée d'occupation.

Une Commission militaire est installée dans la conciergerie de l'ancien Couvent des Ursulines, rue Cardon (4). Les jugements se font dans ce local situé près de la Grand'place, local qui va devenir le vestibule de l'échafaud.

Le tribunal révolutionnaire, présidé par LACOSTE en personne, siège alors continuellement, et les simulacres de procès commencent toujours par les quatre mêmes questions rituelles :

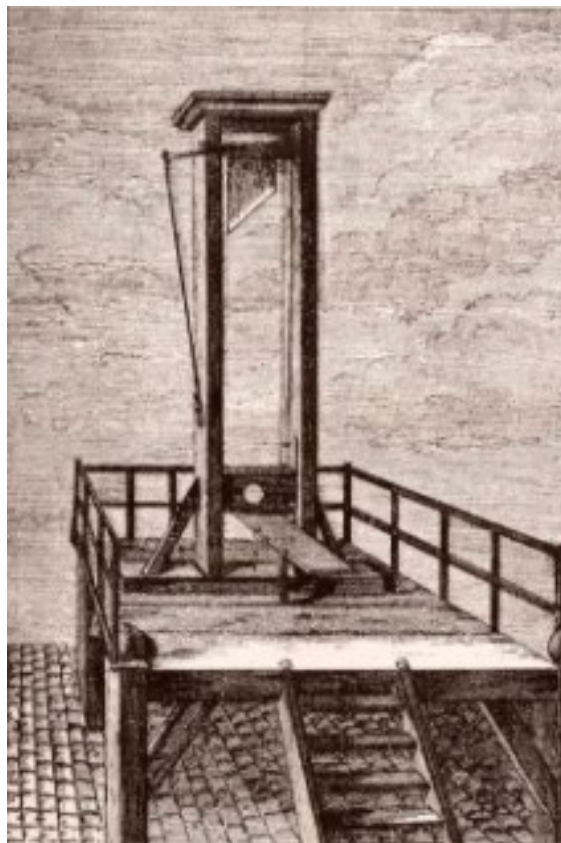
1/ As-tu fait le serment de 1791 prescrit par la Constitution ?

2/ As-tu fait le serment de liberté et d'égalité ?

3/ Veux-tu prêter ces serments ?

4/ Veux-tu jurer d'être fidèle à la République, d'observer ses lois et, en conséquence, de ne professer aucune religion et notamment la religion catholique ?

Pour aller au bout de ses sinistres intentions, LACOSTE, par son décret du 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794), ordonne « *qu'il soit travaillé à la confection d'une guillotine qui devra être terminée dans les 48 heures* ».



La machine infernale est installée début octobre sur la Grand'place, devant les maisons espagnoles situées sur la gauche de l'Hôtel de Ville.

Les 7 premiers condamnés sont exécutés le 13 octobre, car les décisions de la Commission sont exécutoires dans les 24 heures.

Le bourreau Pierre-Joseph VERMEILLE est bientôt débordé, car la guillotine fonctionne sans arrêt et ce, jusque la fin novembre ; il se voit contraint de demander de l'aide pour évacuer les morts et nettoyer les abords de la machine.

C'est ainsi qu'en l'espace de 2 mois, plus de 60 têtes vont tomber, dont 37 prêtres, 11 Ursulines et 4 autres religieuses (5).



Parmi ces prêtres martyrs, le doyenné d'Onnaing actuel compte 5 victimes innocentes :

- Thomas-Joseph LIBERT, 66 ans, natif de Jenlain, curé de Sebourg,
- Pierre-François GUIOT, 66 ans, natif d'Onnaing, Provincial des Récollets à Lille,
Tous deux exécutés le 15 octobre.
- Jacques-Joseph MABILLE, 42 ans, natif de Taisnières-sur-Hon, vicaire d'Onnaing,
- Charles OCHIN, 50 ans, natif de Seclin, curé de Crespin,
Tous deux exécutés le 19 octobre.
- Pierre-Joseph-Michel DRUET, 39 ans, natif de Berlaimont, curé de Quarouble,
Exécuté le 23 octobre.

C'est l'histoire de ces 5 prêtres que vous allez découvrir à présent dans les pages suivantes ;

C'est l'histoire de 5 prêtres dont le seul crime fut d'être restés fidèles à leur foi, préférant la mort à l'apostasie.

(1)-La terreur est le régime révolutionnaire qui pesa sur la France depuis la chute des Girondins (31 mai 1793) et qui s'acheva le 9 thermidor (27 juillet 1794) avec l'exécution de ROBESPIERRE sur l'échafaud.

(2)-Voir en annexe 1 le texte intégral des 25 articles.

(3)-Chapelle Saint Pierre : partie gauche de l'Hôtel de Ville – Chapelle particulière du Magistrat, édifiée à la même époque que la 1^{ère} maison échevinale. – Eglise de la chaussée : place de la chaussée, près de l'Auberge du « Bon Fermier ». – Rue de Cambrai : actuelle rue de Famars. – Abbaye de Saint-Jean : entre rue Saint-Jean et rue des Récollets. – Eglise des Récollets : actuelle église Saint-Géry.

(4)-Rue Cardon : actuelle rue du Quesnoy.

(5)-Voir en annexe III le tableau récapitulatif des exécutions.